News Release

Communiqué

Minister for International Trade



Ministre du Commerce extérieur

 N^0 256

Le 25 octobre 1989

CROSBIE DÉCRIT LES EFFORTS DU CANADA CONCERNANT LA SURPÊCHE ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS

Lors du discours qu'il a prononcé à la réunion annuelle du Conseil canadien des pêches, à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a décrit aujourd'hui les activités menées par le gouvernement fédéral afin d'améliorer l'accès aux marchés pour l'industrie de la pêche et il a donné des détails sur la campagne de sensibilisation du public européen à la question de la surpêche.

Le gouvernement fédéral est "résolu à travailler avec l'industrie de la pêche pour l'aider à surmonter ses difficultés. Nous voulons améliorer les perspectives d'avenir de l'industrie de la pêche et des provinces de l'Atlantique", a-t-il dit.

M. Crosbie a décrit les avantages découlant de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui permet aux produits de la mer d'avoir accès au plus grand et au plus important marché pour le Canada. Il a insisté sur l'efficacité de l'élimination des droits de douane, sur le droit d'en appeler des droits compensateurs et des droits antidumping et sur les mécanismes binationaux de règlement des différends.

L'accès aux autres grands marchés, qui absorbent 44 % des exportations canadiennes de poisson, est régi par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); M. Crosbie a fait remarquer que la proposition récemment formulée par le Canada devant le GATT concernant l'amélioration de l'accès aux marchés avait pour objectif de faire augmenter les exportations et notre part du marché, de diversifier notre gamme de produits et d'accroître la part des produits de la mer à valeur ajoutée.

M. Crosbie a souligné les efforts du Premier ministre, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre des Pêches et des Océans et son propre rôle, en tant que ministre du Commerce extérieur, relativement au problème de la surpêche par les navires étrangers.

La Communauté économique européenne a décidé, à la dernière réunion annuelle de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO), de ne pas respecter son engagement en matière de conservation des ressources; le Canada continue de faire pression sur la Communauté pour qu'elle respecte les contingents de l'OPANO grâce aux contacts qu'il maintient avec des ministres européens responsables et au moyen d'une campagne de sensibilisation du public en Europe, a ajouté M. Crosbie.

Il a souligné que durant son dernier voyage en Europe, il avait dit aux ministres et aux médias européens que la Communauté devrait cesser de pratiquer la surpêche et respecter les décisions de l'OPANO.

M. Crosbie a communiqué aux participants à la conférence les détails de la campagne d'information menée auprès des Européens. Il a souligné la nomination de M. Alan Beesley au poste d'ambassadeur à la conservation des ressources marines, et a insisté sur le rôle important que ce dernier est appelé à jouer.

"Le Canada continuera d'essayer de faire fonctionner le cadre juridique international prévu dans le droit de la mer par l'entremise de l'OPANO. Si nous n'y arrivons pas, malgré tous nos efforts, nous tenterons alors de faire accepter par la communauté des nations un ensemble de règles plus claires et plus efficaces à cette fin", a dit M. Crosbie.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Le Service des relations avec les médias Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (613) 995-1874